



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1682

Affectation du résultat 2021

Direction des Finances

**Rapporteur :** Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

## 2022/1682 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

### I- **Rappel des principes :**

1) L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

- le résultat 2021 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2020 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre :

- d'une part, les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2021, majorées du déficit d'investissement 2020 reporté (chapitre 001 en dépenses) ;
- et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2021, majorées de l'excédent d'investissement 2020 reporté (chapitre 001 en recettes) et/ou majorées de la quote-part de l'excédent 2020 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

Il est en excédent pour chacun des budgets (avant prise en compte des restes à réaliser).

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2022.

2) Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M57 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3) Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2021 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de ré-allouer en 2022, des crédits annulés à l'issue de l'exercice en 2021 ;
- d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2022 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

## II- Affectation du résultat :

### 1) Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	658 673 747,90 €
Recettes (b)	693 124 341,91 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	34 450 594,01 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 500 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e=c+d)</b>	<b>35 950 594,01 €</b>

<b><u>Investissement :</u></b>		
Recettes	Recettes N (a)	108 590 333,81 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	68 660 236,33 €
	Recettes totales (c=a+b)	177 250 570,14 €
Dépenses	Dépenses N (d)	135 480 773,12 €
	Déficit N-1 investissement (e)	32 784 575,03 €
	Dépenses totales (f=d+e)	168 265 348,15 €
<b>Solde d'exécution (g=c-f)</b>		<b>8 985 221,99 €</b>
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	13 000 000,00 €
	Solde (h)	-13 000 000,00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)</b>		<b>-4 014 778,01 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	-
Excédent de fonctionnement	35 950 594,01 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-4 014 778,01 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>31 935 816,00 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	8 985 221,99 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	32 950 594,01 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	3 000 000,00 €

La Décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil municipal du 7 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

2) Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	7 502 987,17 €
Recettes (b)	7 777 168,19 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	274 181,02 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	193 929,47 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e=c+d)</b>	<b>468 110,49 €</b>

<b><u>Investissement :</u></b>		
Recettes	Recettes N (a)	514 701,55 €
	Excédent N-1 investissement (b)	0,00 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	1 469 247,06 €
	Recettes totales (c=a+b)	1 983 948,61 €
Dépenses	Dépenses N (d)	514 701,55 €
	Déficit N-1 investissement (e)	1 469 247,06 €
	Dépenses totales (f=d+e)	1 983 948,61 €
<b>Solde d'exécution (g=c-f)</b>		<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser	Recettes	66 825,20 €
	Dépenses	66 825,20 €
	Solde (h)	0,00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)</b>		<b>0,00 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	-
Excédent de fonctionnement	468 110,49 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	0,00 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>468 110,49 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001	0,00 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	468 110,49 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil Municipal du 7 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

3) Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	1 915 211,12 €
Recettes (b)	2 172 065,79 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	256 854,67 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	155 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e=c+d)</b>	<b>411 854,67 €</b>

<b><u>Investissement :</u></b>		
Recettes	Recettes N (a)	195 989,93 €
	Excédent N-1 investissement (b)	58 470,08 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	24 800,10 €
	Recettes totales (c=a+b+c)	279 260,11 €
Dépenses	Dépenses N (d)	231 098,13 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	231 098,13 €
Solde d'exécution (g=c-f)		48 161,98 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	87 569,29 €
	Solde (h)	-87 569,29 €
<b>Déficit de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)</b>		<b>-39 407,31 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	-
Excédent de fonctionnement	411 854,67 €
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	-39 407,31 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>372 447,36 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	48 161,98 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	60 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	351 854,67 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil Municipal du 7 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

4) Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	15 160 198,94 €
Recettes (b)	16 212 695,59 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 052 496,65 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	325 135,31 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e=c+d)</b>	<b>1 377 631,96 €</b>

<b><u>Investissement :</u></b>		
Recettes	Recettes N (a)	638 937,39 €
	Excédent N-1 investissement (b)	130 071,75 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	0,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	769 009,14 €
Dépenses	Dépenses N (d)	545 295,88 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	545 295,88 €
Solde d'exécution (g=c-f)		223 713,26 €
Restes à réaliser	Recettes	876 648,21 €
	Dépenses	950 212,08 €
	Solde (h)	-73 563,87 €
<b>Excédent de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)</b>		<b>150 149,39 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	-
Excédent de fonctionnement	1 377 631,96 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	150 149,39 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>1 527 781,35 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	223 713,26 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 377 631,96 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil Municipal du 7 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2022.

5) Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement.

Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2021	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002	Reste à réaliser dépenses
<b>1<sup>er</sup> arrondissement</b>	187 872,27 €	7 775,30 €	195 647,57 €	195 647,57 €	56 863,19 €
<b>2<sup>e</sup> arrondissement</b>	126 125,20 €	26 024,09 €	152 149,29 €	152 149,29 €	29 813,62 €
<b>3<sup>e</sup> arrondissement</b>	356 614,61 €	-49 775,96 €	306 838,65 €	306 838,65 €	142 536,32 €
<b>4<sup>e</sup> arrondissement</b>	113 983,03 €	25 691,15 €	139 674,18 €	139 674,18 €	28 472,02 €
<b>5<sup>e</sup> arrondissement</b>	223 671,45 €	25 372,24 €	249 043,69 €	249 043,69 €	38 553,75 €
<b>6<sup>e</sup> arrondissement</b>	245 105,66 €	10 323,38 €	255 429,04 €	255 429,04 €	58 128,09 €
<b>7<sup>e</sup> arrondissement</b>	275 454,99 €	-45 102,75 €	230 352,24 €	230 352,24 €	81 969,49 €
<b>8<sup>e</sup> arrondissement</b>	273 063,73 €	-85 592,84 €	187 470,89 €	187 470,89 €	111 453,52 €
<b>9<sup>e</sup> arrondissement</b>	230 498,51 €	-65 046,66 €	165 451,85 €	165 451,85 €	50 432,06 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu le compte administratif 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

### **DELIBERE**

Sont approuvées les propositions d'affectation des résultats sus indiquées pour :

- le budget principal ;
- le budget annexe du Théâtre des Célestins ;
- le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse ;
- le budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon ;
- les Etats spéciaux des Mairies d'arrondissement.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET